

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION – CAC-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-06

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 29 AVR. 2026

Date de transmission : 29 AVR. 2026

Date de réception rectorat : 29 AVR. 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 13 avril 2026 décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

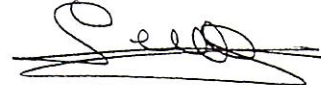
ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 13 avril 2026

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 38
MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 15 décembre 2025.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

15 DÉCEMBRE 2025

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'Université

Collège A

Mme COLL Isabelle

Mme GOROCHOV Nathalie

Mme ALBANESE Patricia

Mme PARISOT Yolaine

Mme PERELMAN Galina

M. WAGENER Noé

Collège B

Mme GALLOT Fanny

Mme RIFAI Hala

Collège C

M. DUYCK Clément

Mme N'DAH SEKOU Virginie

M. RICHARD Thomas

Collège BIATSS

M. HUET Jean-Baptiste

Mme LARAIN Lydia

Mme THÉRIAL Claire

Mme CAUPOS Émilie

Mme BEIS Élisabeth

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A

M. AUDARD Vincent (pouvoir à Mme RIFAI Hala)
Mme COSTES Laurence (pouvoir à Mme GOROCHOV Nathalie)
M. NAILI Salah (pouvoir à Mme ALBANESE Patricia)
Mme RAFFARIN Anne (pouvoir à Mme GOROCHOV Nathalie)
Mme SBIDIAN Emilie (pouvoir à Mme N'DAH SEKOU Virginie)
M. ZIDI Mustapha (pouvoir à Mme N'NAH SEKOU Virginie)

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine (pouvoir à Mme GALLOT Fanny)
Mme ENGELS Cynthia (pouvoir à Mme RIFAI Hala)

Collège dit «des personnalités extérieures»

M. FARVAQUE Étienne (pouvoir à Mme BERGÈS Karine)
Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à Mme BERGÈS Karine)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil Vitry
Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH
M. BASSAGLIA Yann, Directeur de la FST
M. THAUVRON Arnaud, VP CFVU
Mme HÉNIQUE Carole, VP CR
M. SCHWELL Martin, VP Europe
Mme BÉNARD Frédérique, Directrice DEVE
Mme HMAMOU Fadoua, Directrice DAJG
Mme GROS Karine, VP Politique handicap

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information de la Présidente de l'Université	5
1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin 2025, 15 septembre 2025, 13 octobre 2025 et 10 novembre 2025	5
1.3. Approbation du schéma directeur du handicap.....	6
2. FORMATION ET RECHERCHE	12
2.1. Graduate programs (pour information)	12
2.2. Axe matériaux : bilan des activités de l'année 2024-2025 et perspectives (pour information).....	15
<p>Concernant les deux journées d'étude dont mon collègue vous a parlé, l'Axe Matériaux a porté deux projets qui ont été soutenus par l'Université. Nous venons de soumettre un nouveau projet dans le cadre de la journée d'étude « UPEC et alliance Cachan » en 2026. Nous avons réalisé un sondage auprès de toute l'Université afin de faire émerger les thèmes pour nos prochaines journées d'étude. La majorité des réponses proviennent des chercheurs impliqués sur le sujet. Les attentes principales identifiées par le sondage sont les suivantes :.....</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de collaborations interdisciplinaires dans le cadre d'un projet précis ; 	17
<ul style="list-style-type: none"> • L'élargissement des perspectives via d'autres disciplines, notamment les SHS..... 	17
3. QUESTIONS DIVERSES	20

La séance est ouverte à 14 heures 15.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information de la Présidente de l'Université

Mme BERGÈS : Bonjour à tous. Nous n'avons pas encore atteint le quorum, mais nous vous proposons, quand même, de commencer par les points ne nécessitant pas de vote. Je vous annonce que la cérémonie des vœux de l'UPEC est prévue pour le vendredi 23 janvier au Palais des sports de Créteil. Lors d'un précédent CAC, nous avons voté la composition du jury ÉRASME, mais il nous manquait des candidatures étudiantes. Entre-temps, deux candidatures se sont déclarées. Étant donné que le jury se tient le 19 janvier, nous devons impérativement nous prononcer sur ces candidatures, aujourd'hui, ce qui s'avère impossible.

Mme HMAMOU : Nous pouvons organiser ce vote par mail.

Mme BERGÈS : Si tout le monde est d'accord, je n'ai rien contre cette solution. Pour revenir sur la composition du jury, les candidatures de Mathilde Chaumont, étudiante en M2 au sein de l'AEI et de Léa Chambaudet, doctorante au LIRTÉS, ont émergé. Nous vous transmettrons la proposition par mail. Une fois ces deux candidatures validées, le jury ÉRASME sera complet.

M. WAGENER : Il aurait peut-être été plus judicieux d'organiser un deuxième appel à candidatures auprès des étudiants, d'autant que nous avons évoqué cette piste, la dernière fois.

Mme BERGÈS : Nous avons demandé aux associations étudiantes de relayer notre appel à candidatures, mais les étudiants nous ont répondu qu'ils ne pouvaient pas intégrer le jury ÉRASME en raison d'une surcharge de travail.

M. WAGENER : Merci, je n'avais connaissance de cette information.

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin 2025, 15 septembre 2025, 13 octobre 2025 et 10 novembre 2025

Mme BERGÈS : Le quorum n'étant pas atteint, nous devons reporter l'approbation des procès-verbaux à une prochaine séance.

1.3. Approbation du schéma directeur du handicap

Mme GROS : Bonjour Madame la Présidente et chers collègues, je suis ravie d'être parmi vous pour vous présenter le nouveau schéma directeur du handicap 2025-2028. J'ai été réélue vice-présidente politique handicap et vulnérabilité en octobre dernier. J'avais déjà occupé ce poste durant neuf mois sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ. Le nouveau schéma directeur du handicap est issu d'une réflexion collaborative. Les vice-présidences se sont vraiment investies dans la construction de ce schéma alors qu'auparavant, l'Université ne traitait pas la question du handicap de manière transversale. Il est souhaitable que cette évolution se pérennise de manière concrète. Ce nouveau schéma est structuré comme un projet de recherche afin de montrer la transversalité des axes. De plus, trois nouveaux axes ont été ajoutés par rapport au premier schéma : un premier axe portant spécifiquement sur la recherche, un deuxième axe ayant trait à l'accessibilité numérique et un dernier axe consacré aux aidants. Désormais, nous sommes passées d'une vice-présidence politique handicap à une vice-présidence politique handicap et vulnérabilité. L'objectif est d'accompagner, à la fois les personnes en situation de handicap et les aidants.

Les sept axes du nouveau schéma directeur du handicap sont les suivants :

- l'accueil et l'insertion des étudiants en situation de handicap ;
- la politique des ressources humaines sur les personnels en situation de handicap ;
- l'accessibilité des locaux ;
- l'accessibilité numérique ;
- la formation dans une université inclusive ;
- la recherche dans une université inclusive ;
- l'accompagnement des aidants.

Ces sept axes se déclinent en cinq points :

- les objectifs,
- les actions clés,
- l'impact visé,
- les indicateurs,
- la démarche d'amélioration continue.

Axe 1 : l'accueil et l'insertion des étudiants en situation de handicap

Responsables : Hervé Jami et Patrick Binisti

- Objectifs visés : garantir une prise en charge rapide, personnalisée et continue des étudiants en situation de handicap ;
- favoriser l'orientation éclairée et lutter contre la stigmatisation ;
- offrir un soutien renforcé pour l'autonomie et la réussite ;
- mettre en place des actions de communication et de sensibilisation.

Malheureusement, certains étudiants en situation de handicap ont été contraints de passer leurs examens avant d'avoir reçu leurs arrêtés. Ils sont, certes, moins nombreux que l'année dernière, mais nous devons veiller à ce que ces cas de figure ne se reproduisent plus. Les enseignants jouent un rôle majeur dans la rapidité des prises en charge et nous vous remercions pour votre engagement. Nous devons, également, communiquer davantage sur nos actions qui manquent de visibilité au sein de l'UPEC.

Axe 2 : la politique des ressources humaines sur les personnels en situation de handicap

Responsables : Aline Moulin et Lucas Vieira-Delattre

Objectifs visés :

- créer un environnement de travail inclusif et capacitant ;
- mettre en place des partenariats avec des organismes spécialisés (notamment avec le FIPHFP).

Depuis l'arrivée de Mme MOULIN aux Ressources Humaines, cet axe est supervisé de manière pérenne, permettant un meilleur accompagnement des personnels en situation de handicap.

Axe 3 : l'accessibilité des locaux

Responsables : Julien Aldhuy, Isabelle Brisson et Raphaël Greffe

Les personnels et étudiants en situation de handicap rencontrent des difficultés d'accessibilité quotidiennes sur le site de l'UPEC. Certaines composantes sont plus touchées que d'autres. Les personnels en situation de handicap subissent plus de contraintes que les étudiants, puisque cet enjeu concerne directement leur accès au travail.

Objectifs visés :

- garantir au maximum l'accessibilité des locaux ;
- donner des informations sur les possibilités de déplacements.

Axe 4 : l'accessibilité numérique

Responsable : Gaétan Hains

- Objectifs visés : construire une accessibilité numérique viable en formant les enseignants ;
- améliorer l'accès à l'information pour les enseignements et l'administratif ;
- rendre les plateformes et supports pédagogiques accessibles pour les malvoyants ;
- indiquer la luminosité, la sonorisation et l'accessibilité des salles sur la plateforme ADE.

Axe 5 : la formation dans une Université inclusive

Responsable : Arnaud Thauvron

- assurer l'accessibilité des formations et événements ;
- promouvoir une pédagogie inclusive ;
- proposer des actions de sensibilisation et des formations pour adapter supports et formations ;
- renforcer les partenariats externes.

Nous prévoyons de poster des capsules méthodologiques en ligne afin de montrer aux enseignants comment adapter leurs cours aux étudiants en situation de handicap.

Axe 6 : la recherche dans une Université inclusive

Responsables : Carole Henrique Greciet et Laure Garrigue-Antar

Objectifs visés :

- favoriser l'accessibilité à la recherche pour les chercheurs et doctorants en situation de handicap ;
- adapter les équipements et outils de recherche ;
- enrichir la recherche par de nouvelles expertises.

Il est important de développer le volet handicap au sein de nos programmes de recherche.

Axe 7 : l'accompagnement des aidants

Responsable : Aline Moulin

Objectifs visés :

- mettre l'accent sur la reconnaissance des personnels aidants ;
- mettre en place des modalités pour favoriser le bien-être des aidants ;
- sensibiliser la communauté universitaire.

Nous ne souhaitons pas apparaître comme une Université déconnectée des réalités en omettant l'accompagnement des aidants. Nous déploierons, d'abord, ce versant auprès des personnels aidants, puis auprès des étudiants aidants.

Ces sept axes visent à renforcer l'inclusivité à tous les niveaux de l'Université tout en mettant en place des actions concrètes et en assurant une démarche d'amélioration continue.

Avez-vous des questions ?

Mme GALLOT : Qu'en est-il de la formation des directeurs et directrices de thèses concernant l'encadrement des étudiants en situation de handicap ? J'ai été, moi-même, confrontée à cette situation et je me suis retrouvée isolée.

Mme GROS : Il s'agit justement de l'un des axes les plus importants ! Nous sommes en train de concevoir des ressources en ligne pour accompagner les enseignants sur ce sujet. En attendant, nous vous invitons à prendre contact avec nous pour que nos spécialistes puissent vous accompagner.

Mme GALLOT : Une formation des personnels me semble nécessaire en complément de ces capsules.

Mme GROS : Souhaitez-vous que ces heures soient intégrées dans le plan de formation ou demandez-vous à ce que nous assurions ces formations ? Nous sommes prêts à effectuer des formations dès que nous sommes sollicités. Cependant, comme nous ne pouvons pas nous démultiplier, nous avons choisi de mettre des ressources accessibles en ligne. Par ailleurs, nous organisons des

webinaires afin de pouvoir échanger. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Mme BERGÈS : Si j'ai bien compris, tu souhaiterais que les directions de thèses puissent être accompagnées en cas de besoin ?

Mme GALLOT : Lorsque nous avons été confrontés à cette situation, personne n'a été en mesure de nous aider et je me suis retrouvée isolée sur cette question. Il ne s'agit pas uniquement de répondre individuellement à une demande. Je souhaiterais que l'ensemble des personnels bénéficie d'une formation sur le sujet.

Mme GROS : Je suis d'accord avec vous. Nous souhaiterions également que cette thématique soit intégrée au plan de formation des personnels. N'hésitez pas à m'écrire pour que nous échangions sur ce point ! J'espère que nous pourrions avancer ensemble sur cet objectif.

Mme WAGENER : Tout d'abord, je vous remercie pour votre travail phénoménal, il est appréciable que cette thématique soit autant prise au sérieux. Concernant le fichier que j'ai sous les yeux, je suis surpris par le choix des couleurs qui me semble peu inclusif.

Mme GROS : La première version était pire ! Le cabinet qui a élaboré ce document nous a certifié qu'il respectait les règles d'accessibilité. Mais je suis d'accord avec vous, des progrès sont nécessaires en la matière. D'ailleurs, Gaétan Hains et moi-même encadrons une doctorante qui travaille sur l'évolution des logiciels existants afin de les rendre accessibles aux personnes malvoyantes.

M. WAGENER : Le taux d'agents en situation de handicap à l'UPEC est de 3,4 % contre 5% dans la fonction publique. Pourquoi est-il si faible ?

Mme GROS : Les taux diffèrent énormément en fonction des secteurs, par exemple : il est bien plus élevé dans les ministères que dans les universités. À l'UPEC, de plus en plus de collègues en situation de handicap se déclarent. Je suis consciente que la situation reste compliquée, mais elle avance.

M. WAGENER : Je trouve qu'il est inutilement polémique de qualifier l'écriture inclusive de « considération idéologique » dans la communication officielle. Les différentes formes d'inclusivité ne doivent pas être mises en opposition.

Mme GROS : D'après les remontées du terrain, l'usage des points médians présente une complexité pour les personnes en situation de handicap, mais je suis d'accord

avec vous. Le terme « idéologie » est un peu fort. Je pense qu'il serait préférable de le retirer du document.

Mme GOURNAY : Juste une petite précision de linguiste, il est important de bien distinguer l'écriture inclusive de la rédaction inclusive. Les points médians relèvent de l'écriture et les épécènes de la rédaction. Il est possible de mettre en place une rédaction inclusive pour tout le monde.

Mme GROS : Oui, tout à fait, concernant ce point précis, nous parlons bien d'écriture.

M. WAGENER : L'accord de proximité ne pose pas de problème, est-ce qu'il relève de la rédaction ou de l'écriture ?

Mme GOURNAY : Le point médian relève de la rédaction.

M. WAGENER : Je pense que la plupart des gens ne font pas cette distinction.

Mme GROS : Afin que ce document soit clair, nous pourrions illustrer ce qu'est l'écriture inclusive à travers un exemple.

M. RICHARD : Si cette difficulté de lecture concerne uniquement le point médian, pourquoi ne pas tout simplement le préciser ?

Mme GROS : Oui, nous pouvons ajouter un exemple. Nous ne devrions pas avoir de problèmes à modifier un document numérique qui n'a pas encore été imprimé.

Mme BEIS : Merci pour votre intervention, il s'agit d'un sujet extrêmement important. Le fascicule ne contient aucun contact, je pense qu'il serait utile de les rajouter.

Mme GROS : Oui, vous faites bien de le préciser, nous rajouterons les contacts. Merci à tous de m'avoir accordé autant de temps de présentation.

Mme HMAMOU : Comme nous n'avons pas atteint le quorum, il est nécessaire de reporter ce point.

Mme GROS : Dans ce cas, j'enverrai les documents en amont de la prochaine séance. Je suis prête à revenir vous présenter le schéma directeur handicap.

Mme BERGÈS : Vous nous présenterez une synthèse. Ce report vous laissera le temps d'effectuer les corrections.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Graduate programs (pour information)

Mme BERGÈS : Nous avons été interpellés, à plusieurs reprises, sur la nécessité de lancer un nouveau cadrage pour les Graduate programs. Or, nous avons été informés d'un arrêt du financement des Graduate programs actuels à partir de décembre 2025. Dans ces conditions, il nous semble prématuré de lancer un nouveau cadrage. En dressant un bilan des sept Graduate programs qui ont été conduits jusqu'à présent, nous pouvons constater qu'ils fonctionnent de manière variable. Nous sommes donc parvenus à la conclusion qu'il était nécessaire d'élaborer un nouveau modèle de Graduate programs plus cadré, plus concerté sur les attendus et les objectifs, adossé au master et au doctorat et en adéquation avec la stratégie de l'établissement. Aujourd'hui, nous souhaitons vous présenter trois propositions.

Tout d'abord, nous proposons de maintenir un financement de six mois au *pro rata* pour les sept Graduate programs en cours. Je suis très sensible au travail qui a été fourni dans le cadre de ces Graduate programs et je ne souhaite pas l'interrompre. Par ailleurs, certains de ces Graduate programs sont déjà intégrés dans la nouvelle offre de formations des composantes.

Ensuite, nous souhaitons travailler à une note de cadrage qui soit mieux pensée et définie. Au mois de janvier, nous lancerons un groupe de travail piloté par la Vice-présidence recherche et la Vice-présidence formation qui comprendra quelques élus du CAC ainsi que des représentants des composantes et du collège doctoral. Je laisse la parole à M. THAUVRON à propos des contraintes calendaires.

M. THAUVRON : Pour éviter une année de rupture, nous ne pourrions intégrer que des étudiants de M2 dans les Graduate programs à partir de la rentrée en 2026. Nous devons mener une campagne de communication sur nos nouveaux Graduate programs afin d'attirer des étudiants tout en respectant les délais de la plateforme e. candidats. Il se trouve que le calendrier du CAC n'est pas du tout adapté. Le vote sur le volet pédagogique des Graduate programs se tiendra donc en CFVU. Ensuite, nous ferons un rétroplanning. Afin que les étudiants puissent candidater en mai, nous organiserons une CFVU spécifiquement consacrée aux Graduate programs en avril.

Mme BERGÈS : J'en arrive donc à notre dernière proposition. Nous avons également été alertés sur la perte de l'EUR FRAPP et de l'EUR LIVE. Nous essayons de trouver des solutions, ce qui s'avère compliqué puisque nous n'avons toujours pas reçu de réponse de l'ANR concernant le financement des contrats doctoraux. En tant qu'établissement, nous ne souhaitons pas perdre le travail qui a déjà été fourni même si nous n'avons pas les moyens de financer ces deux EUR. Nous avons donc décidé de laisser la possibilité aux porteurs d'intégrer leurs travaux au sein d'un Graduate programs. Évidemment, il ne s'agit pas d'une solution idéale, mais cette mesure permettra d'assurer une continuité des travaux en cours. Nous avons prévu d'en parler aux porteurs en janvier. Nous souhaiterions que ces derniers puissent nous faire une proposition durant le CAC du 26 janvier afin que nous la votions. Une fois de plus, pour moi, il serait vraiment dommage de perdre le travail de ces étudiants et doctorants. Par ailleurs, certains contrats doctoraux ont déjà été accordés. Nous souhaiterions donc évoquer avec vous l'idée d'un cofinancement de thèses dans le cadre de ces Graduate programs.

Mme ALBANESE : Si j'ai bien compris, l'objectif de ce nouveau cadrage consiste à homogénéiser le mode de fonctionnement des Graduate programs et, le 26 janvier, nous devons évaluer la possibilité de transformation des EUR en nouveaux Graduate programs. Est-ce que vous avez une idée du nombre potentiel de nouveaux Graduate programs ? Disposerons-nous d'un état des lieux du nombre de doctorants pour lesquels il serait pertinent de poursuivre le financement ?

Mme BERGÈS : Nous sommes actuellement en train de négocier le financement des contrats doctoraux avec l'ANR pour établir quel pourcentage l'établissement devra verser. Ensuite, le CAC du 26 janvier concerne uniquement la transformation des deux EUR que j'ai évoquée. Les autres Graduate programs seront présentés après la mise en place de la nouvelle note de cadrage.

Mme PARISOT : Pour compléter, je voudrais juste préciser ce qui est actuellement en négociation avec l'ANR. Il s'agit de ce que l'ANR appelle « l'extinction progressive de certains dispositifs ». Nous demandons le maintien du financement des engagements en cours. Concernant les contrats doctoraux qui ont été accordés juste avant l'annonce de l'arrêt du financement des EUR, l'ANR considère que les délais sont dépassés.

Mme BERGÈS : Nous ne souhaitons pas abandonner les doctorants que nous avons déjà recrutés, mais, pour l'instant, nous ne recevons pas de nouvelles de l'ANR. Avez-vous d'autres remarques sur ces trois propositions ?

M. DUYCK : La note de cadrage des Graduate programs est-elle prévue pour le 26 janvier ?

Mme BERGÈS : Non, nous devons laisser du temps au groupe de travail.

M. DUYCK : Envisagez-vous une poursuite du financement des Graduate programs actuels ?

Mme BERGÈS : Nous ferons en sorte d'assurer une continuité des financements pour les six mois à venir. Nous attendons également le retour de l'HCÉRES sur ce sujet. Après, libre aux Graduate programs qui s'arrêtent à la fin de l'année de proposer un renouvellement sur la base du nouveau cadrage.

M. DUYCK : À quelle hauteur l'Université compte financer les Graduate programs à l'avenir ?

Mme BERGÈS : Nous resterons sur des montants similaires à ceux de la première vague, car nous ne disposons pas de moyens supplémentaires.

Mme GOROCHOV : Si j'ai bien suivi, un nouveau cadrage est prévu pour les candidats à de futurs Graduate programs mais les deux EUR pourront proposer des Graduate programs avant même la mise en place de cette nouvelle note de cadrage ?

Mme BERGÈS : Oui, il s'agit d'une mesure exceptionnelle pour aider ces deux EUR qui ont été annulés pour des raisons discutables.

Mme ALBANESE : Pouvons-nous imaginer que la reconduction des EUR en Graduate programs soit conditionnée au fait que ces EUR s'attachent à suivre les nouveaux éléments de cadrage ?

Mme BERGÈS : Nous ne vous ferons pas de proposition complètement hors-sol. Encore une fois, nous cherchons à sauver un travail qui représente une plus-value pour l'Université. Cette mesure exceptionnelle n'aura pas d'impact sur les autres Graduate programs. Avez-vous d'autres remarques ? Non, très bien. Carole et Arnaud se chargeront de la création du groupe de travail. Nous espérons être en mesure de vous proposer un calendrier dans les meilleurs délais. Êtes-vous d'accord sur ces trois propositions ? Oui, très bien, je vous remercie.

2.2. Axe matériaux : bilan des activités de l'année 2024–2025 et perspectives (pour information)

Mme MONNIER : Bonjour à tous et à toutes, je suis enseignante–chercheuse à l'IUT Créteil–Vitry au Département de physique et à l'ICMPE.

M. BOUDENNE : Bonjour à tous et à toutes, je suis enseignant–chercheur à l'IUT Créteil–Vitry au Département de physique et je conduis mes recherches au CERTÉS. Les matériaux sont au centre des défis techniques et environnementaux auxquels nos sociétés sont confrontées. Durant l'année 2023–2024, une consultation interne à l'Université a révélé la pertinence de la création d'un axe stratégique matériaux. Le 3 juin 2024, le CAC a acté la création de l'Axe Matériaux qui englobe treize laboratoires et unités de recherche à l'UPEC, sept composantes et sept plateformes.

Les objectifs de cet axe sont les suivants :

- structurer pour faciliter les échanges ;
- fédérer les ressources ;
- encourager les collaborations interdisciplinaires ;
- consolider les interactions entre les différents acteurs de l'UPEC ;
- accroître la visibilité de nos actions ;
- dynamiser les interactions avec les autres stratégiques axes de l'UPEC ;
- dynamiser les partenariats sur le territoire.

Cette présentation comportera trois volets : les journées organisées par l'Axe Matériaux, l'organisation des actions prospectives et la vie de l'Axe Matériaux.

Concernant le premier volet, le séminaire de lancement de l'Axe Matériaux s'est déroulé le 26 septembre 2024 et a réuni une cinquantaine de participants, dont neuf institutionnels. La matinée a été consacrée à la présentation des différentes structures : composantes, laboratoires et plateformes. Deux ateliers se sont tenus dans l'après–midi, l'un portant sur l'interaction entre la formation et la recherche, l'autre ayant trait à l'interdisciplinarité de la recherche. La restitution plénière qui s'est déroulée en fin de journée a permis de mettre en exergue l'interdisciplinarité de l'Axe Matériaux au sein de l'UPEC, ce qui a offert une base de travail au comité d'animation. Judith et moi avons veillé à ce que ce comité prenne part à la vie de l'axe. Dans ce cadre, quatre de nos membres ont organisé une journée d'étude portant sur les défis pour les matériaux au XXI^e siècle à la date du 25 juin 2025. Cette manifestation a réuni cinquante–six participants au sein de l'UPEC et a, une nouvelle fois, montré l'interdisciplinarité de l'Axe Matériaux. L'après–midi, des sessions de posters ont été organisées avec une grande diversité de sujets. Nos

collègues du comité d'animation ont planifié une deuxième journée d'étude, le mois dernier, axée sur la biomécanique et les biomatériaux. Cet événement a regroupé trente-quatre participants avec une approche pluridisciplinaire. Parmi les participants se trouvaient des enseignants-chercheurs, des étudiants, des doctorants, des personnels hospitaliers et des laboratoires.

Récemment, des membres de l'Axe Matériaux ont participé à d'autres journées organisées dans le cadre de la formation doctorale à Tunis. Ils ont assisté à une conférence franco-maghrébine sur les matériaux. D'autres journées thématiques portant sur les matériaux composites seront organisées en octobre 2026.

Mme MONNIER : Dans la seconde partie, je vais vous présenter les actions mises en œuvre sur le long cours. Tout d'abord, nous avons échangé avec l'Alliance Cachan en novembre 2025. Notre objectif est d'organiser deux journées communes sur l'année 2026. La première journée portera sur les sujets pédagogiques pour voir si des actions communes entre nos deux structures peuvent émerger. La deuxième journée sera dédiée à la présentation de nos avancées scientifiques respectives afin de créer une synergie entre nos deux établissements. Nous avons également planifié une rencontre avec le GMPPER en juin 2025. Nous avons déjà discuté avec les porteurs de ce programme en vue de participer à une journée impression 3D. Cet événement devait être organisé par David-Louis Versace en octobre, mais a été reporté. De plus, nous travaillons sur un projet de dépôt pour un *workshop* sur la thématique « matériaux et développement durable ». Cet atelier se tiendra au cours de l'année 2026-2027 et sera ouvert à la formation doctorale au sens large. Nous avons, également, eu le plaisir de rencontrer les autres porteurs d'axes de l'Université en février et octobre 2025 avec la perspective de créer des collaborations interaxes.

La troisième partie de notre présentation porte sur la vie de l'Axe Matériaux au quotidien. Nous avons échangé avec le service communication pour la création de notre logo. Nous avons créé une liste de diffusion en interne pour transmettre nos informations. Comme tout axe stratégique, nous disposons d'une page web régulièrement mise à jour.

Concernant les deux journées d'étude dont mon collègue vous a parlé, l'Axe Matériaux a porté deux projets qui ont été soutenus par l'Université. Nous venons de soumettre un nouveau projet dans le cadre de la journée d'étude « UPEC et alliance Cachan » en 2026. Nous avons réalisé un sondage auprès de toute l'Université afin de faire émerger les thèmes pour nos prochaines journées d'étude. La majorité des réponses proviennent des chercheurs impliqués sur le sujet. Les attentes principales identifiées par le sondage sont les suivantes :

- La mise en place de collaborations interdisciplinaires dans le cadre d'un projet précis ;
- L'élargissement des perspectives via d'autres disciplines, notamment les SHS.

Les deux journées d'étude que nous avons organisées répondaient à ces attentes. Il était important pour nous de réaliser ce sondage afin d'avoir des perspectives à long terme et nous en organiserons peut-être un autre.

Notre comité s'est réuni en juillet 2024 pour valider le format du séminaire. D'autres réunions ont eu lieu en octobre, en février et en juin. À chaque réunion, nous dressons le bilan des actions passées et nous étudions nos perspectives. Un de nos collègues du comité d'animation est très intéressé par les partenariats internationaux. Nous avons noué des liens avec le réseau AURORA et l'école doctorale. Lors de la dernière réunion, nous avons convié Ludovic Larcher, le coordinateur des plateformes technologiques de l'Université, en vue d'une collaboration. Aujourd'hui, notre comité est centré sur les trois thèmes suivants :

- Matériaux, Énergie et Environnement ;
- Matériaux Histoire et Société ;
- Matériaux et Vivants.

À l'été 2025, nous avons contacté l'ensemble des laboratoires pour leur demander s'ils souhaitaient continuer de participer à l'Axe Matériaux. De plus, nous avons ouvert la possibilité à nos nouveaux partenaires, le LEESU et le LGP, d'intégrer notre comité d'animation. Dans ce cadre, nous avons prévu une reconstitution du comité incluant davantage de laboratoires de l'UPEC ainsi qu'une cellule internationale. Ce nouveau comité pluridisciplinaire sera composé de quatorze membres issus de plusieurs composantes. La majorité des membres étaient déjà présents l'année dernière. Aujourd'hui, nous vous demandons de valider la nomination de Clarisse BALLAND du LEESU et d'Aline GARNIER du LGP.

Merci pour votre attention. Avez-vous des questions ?

Mme ALBANESE : Merci pour cette présentation et bravo pour l'animation de cet axe stratégique très important. Je me permets juste une remarque, j'avais eu le plaisir d'être conviée à vous présenter les travaux du Gly-CRRET sur les biomatériaux et le vivant. Je vous avais proposé que le Gly-CRRET puisse vous accompagner sur ces aspects. Comme je ne vois pas notre laboratoire mentionné, j'imagine que nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Mme MONNIER : Oui, tout à fait. Nous avons échangé lors de la journée thématique du 6 novembre. Le comité n'a pas encore validé notre collaboration, mais nous comptons vous inclure dans la liste de diffusion. Je vais mettre à jour les noms des laboratoires sur le site web.

Mme PARISOT : Merci beaucoup pour cette présentation très claire et très nourrie. J'ai une question qui s'adresse plutôt à la direction. Notre comité aurait également besoin d'un renouvellement. Quelle est la procédure pour le renouvellement des comités d'animation ?

Mme BERGÈS : Pour être honnête, nous avons cherché quel était le cadrage de ces axes et nous ne l'avons pas trouvé. Il est nécessaire de réaliser une note de cadrage pour répondre à ces questions et réfléchir à l'avenir de nos axes. Certains se demandent s'il ne conviendrait pas de les supprimer, or, je constate l'excellent travail conduit sur l'Axe Matériaux. Je salue l'interdisciplinarité avec les SHS qui ne paraissait pas évidente au départ. Pour revenir sur le cadrage des axes, nous sommes en attente des préconisations de l'HCÉRES afin de poursuivre notre travail de réflexion. Ces questions ne doivent pas être taboues, car elles font partie de la politique de recherche de l'Université.

M. BODENNE : Nous sommes partis du principe que notre axe et notre comité devaient être vivants. Judith et moi ne devons pas être les uniques moteurs de l'axe, les comités d'animation doivent être actifs. Chaque année, nous les contactons pour nous assurer de leur engagement.

Mme MONNIER : Malgré l'absence d'un cadrage officiel, nous avons reçu des consignes claires de la part de la Vice-présidence recherche. Nous avons été informés que la création de l'axe ainsi que le renouvellement de notre comité devaient être validés en CAC.

Mme GALLOT : Auparavant, les axes rendaient compte de leurs activités chaque année. Pour renouveler notre comité d'animation au sein de l'axe TIR, nous avons réalisé un appel à candidatures en interne. Nous pourrions refaire un point sur les axes et leur fonctionnement en fin d'année.

Mme PARISOT : Ma question est très concrète. Comment devons-nous procéder pour renouveler notre comité d'animation ? Au départ, nous avons mené un appel à candidatures au niveau de l'ensemble de l'Université, puis nous avons soumis ces candidatures au vote du CAC. Est-ce que nous devons nous contenter de proposer des noms et de les voter en CAC ?

Mme BERGÈS : Oui.

M. BASSAGLIA : Pour avoir participé pendant longtemps à l'axe FORMATION, je peux vous assurer que le fonctionnement était très informel et que nous rencontrions énormément de difficultés à trouver des candidats impliqués dans l'animation de notre axe. Je suis très admiratif du travail réalisé au niveau de l'Axe Matériaux. Je ne crois pas me souvenir qu'il existait un cadrage des axes. En tout cas, les responsables des axes étaient conviés, chaque année, à dresser un bilan de leur action. Je pense qu'il serait pertinent que ces présentations se tiennent en début de CAC.

Mme COLL : L'année dernière, nous avons entamé un dialogue avec la présidence et j'apprécierais connaître les retours de la HCERES. L'émergence de l'Axe Matériaux nous a offert l'opportunité d'échanger avec les autres axes, ce qui a été très enrichissant. Concernant la composition de notre comité, la présidence nous avait recommandé des candidats. Finalement, les membres du comité étaient assez peu présents et impliqués. Je pense qu'ils n'avaient pas bien compris le fonctionnement des axes. Aujourd'hui, si je devais renouveler le comité, je procéderaï différemment, mais j'apprécierais que nous puissions échanger en amont.

Mme HÉNIQUE : L'équipe présidentielle a réalisé un bilan des axes en mars et nous sommes toujours en attente de l'avis de l'HCERES. Nous avons prévu de retravailler les axes à partir de notre bilan et des recommandations HCERES. Certains axes pourront être modifiés en fonction de la stratégie de l'Université. Une fois que nous disposerons de tous les éléments, nous vous présenterons un bilan en CAC.

Mme BERGÈS : Je tiens à souligner que ces axes ne sont pas figés dans le marbre et doivent s'adapter aux évolutions de l'Université et des laboratoires. Il sera nécessaire d'engager une discussion au sujet de l'avenir des axes.

3. QUESTIONS DIVERSES

M. DUYCK : Je profite de la présence de la présidente et des représentantes de la DAJG pour poser une question concernant les élections partielles. Des sièges sont vacants au sein de plusieurs de nos instances depuis septembre 2024. Pourquoi ne pas avoir organisé d'élections partielles ?

Mme HMAMOU : Seuls trois sièges sont vacants. De ce fait, nous avons pris la décision de ne pas organiser d'élections partielles. Nous sommes, actuellement, en train de préparer les élections de juin.

M. DUYCK : Mais n'existe-t-il pas d'obligation légale ? Quel est le cadrage ? Par exemple, Mme GALLOT est arrivée au terme d'une élection partielle. Pourquoi est-ce qu'une élection a été organisée dans ce cas-là ?

Mme HMAMOU : Nous organisons les élections partielles dans la mesure du possible.

M. DUYCK : Mais vous pourriez considérer qu'il s'agit d'une priorité. En tout cas, à mon sens, c'en est une.

Mme HMAMOU : Il s'agit de votre opinion, en l'état.

M. DUYCK : Ces sujets relèvent aussi d'une volonté politique.

Mme HMAMOU : Actuellement, les instances sont pratiquement complètes, donc je considère que tout est en ordre d'un point juridique.

Mme ALBANESE : Si je peux me permettre, nous n'avons pas réussi à atteindre le quorum, aujourd'hui.

Mme HMAMOU : Il n'existe pas de corrélation entre la situation d'aujourd'hui et la vacance des trois sièges. Je vous rappelle que nous disposons de quatre-vingts sièges pour le CAC.

Mme ALBANESE : Combien nous manque-t-il de personnes, à peu près, lorsque nous n'atteignons pas le quorum en CAC ?

Mme HMAMOU : D'habitude, nous l'atteignons. Mais, aujourd'hui, nous en sommes assez loin en raison d'une faible mobilisation. Il nous manque une dizaine de sièges environ. Cette situation ne s'était pas produite depuis longtemps.

M. DUYCK : Il nous est déjà arrivé en CFVU d'attendre assez longtemps pour atteindre le quorum.

Mme HMAMOU : Ces situations ne sont pas liées aux trois sièges vacants, mais à la non-mobilisation des élus, le quorum s'appréciant au regard des membres en exercice et non des membres statutaires.

M. DUYCK : En l'occurrence, si. La même situation s'est produite lors du CAC exceptionnel en septembre portant sur la régularisation d'un poste en section 91. Tout peut se jouer à trois sièges, près ! Il en va de la représentativité de nos instances, donc je considère que cette question est prioritaire et qu'elle relève d'une décision politique.

Mme HMAMOU : Je vous répète que la vacance de ces trois sièges n'engendre pas de conséquences car le quorum s'apprécie au regard des membres en exercice et non des membres statutaires.

M. DUYCK : Je pense que si !

Mme HMAMOU : Une fois de plus, il s'agit de votre avis, d'un point de vue juridique, cette analyse n'est pas fondée

Mme GOURNAY : Juste une remarque, les élus perçoivent un RNA dans le cadre de leur mandat. Auparavant, nous sanctionnions les élus régulièrement absents. Aujourd'hui, nous ne conduisons plus aucun contrôle. Je suis consciente de l'impopularité de mes propos, mais il s'agit d'une réalité.

Mme BERGÈS : Proposes-tu que nous réintroduisons des contrôles ?

Mme GOURNAY : Je trouve, simplement, étrange d'accorder un RNA sans réaliser aucun contrôle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 12.